

OPAH Intercommunale : vous êtes 100% gagnant !

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) a pour but d'aider les propriétaires privés à rénover leur(s) logement(s). Elle est pilotée par Ouest Provence en partenariat avec l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH), le Conseil régional et le Conseil général.

Publié le jeudi 26 juin 2014

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) a pour but d'aider les propriétaires privés à rénover leur(s) logement(s). Elle est pilotée par Ouest Provence en partenariat avec l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH), le Conseil régional et le Conseil général.

Pour que vous puissiez adhérer à ce dispositif, il faut :

- ▶ Que votre logement se situe dans le périmètre d'intervention ;
- ▶ Que vous souhaitiez réaliser des travaux d'adaptation, d'économie d'énergie ou de réhabilitation d'un logement vacant.

En fonction de critères que les équipes de Ouest Provence vous exposerons, les financements peuvent être très conséquents.

Ainsi, l'adaptation d'une salle de bain ou l'installation d'un monte-escalier lié au handicap de l'occupant pourront bénéficier de 80% de subvention. Il en va de même pour le changement de fenêtres ou d'une chaudière ou bien encore l'isolation de combles. La rénovation complète d'un logement vacant destiné à la location peut, quant à elle et dans certains cas, être subventionnée à hauteur de 70%

Alors, pour améliorer votre quotidien et valoriser votre bien, n'hésitez plus. Renseignez-vous auprès du Service Politique de l'Habitat de Ouest Provence au 04 42 11 28 67.

Une équipe de professionnels vous accompagnera dans votre projet.



MAIRIE DE FOS-SUR-MER
AVENUE RENÉ CASSIN BP 5
13771 FOS-SUR-MER CEDEX
TÉL. : **04 42 47 70 00**